

Saccage de péage : 5 ans de prison pour le GJ ? Sous l'emprise de stupéfiants, il ne peut être jugé, non ?

écrit par Christine Tasin | 9 janvier 2020



Justice à deux vitesses.

L'assassin de Sarah Halimi ne sera pas jugé au prétexte qu'il aurait été sous l'emprise du cannabis... Voir le [terrible discours](#) du frère de Sarah Halimi qui démonte magistralement cette interprétation.

Les Gilets jaunes qui, eux, ont détruit une barrière de péage, sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, ont été jugés et feront jusqu'à 5 ans de prison ferme !

<https://www.20minutes.fr/societe/2689495-20200107-gilets-jaunes-narbonne-21-peines-prison-ferme-destruction-peage>

Que dire devant ce déni de République, ce déni de

justice, ce déni d'égalité devant la loi ?

.

Il y a eu un temps, il y a encore une dizaine d'années, où je croyais encore en une justice absolue, en l'indépendance des juges, en leur objectivité, en leur honnêteté intellectuelle et politique, j'étais persuadée que les juges savaient ce qu'ils faisaient et qu'il y avait de bonnes raisons, qu'on ne connaissait pas tous les dessous des affaires et qu'il fallait leur faire confiance.

Ça, c'était avant.

.

Depuis, on a appris que nombre de ces magistrats intègres, adhérents du Syndicat de la Magistrature, s'amusaient du Mur des cons ; depuis on a appris, effarés, que les magistrats avaient voté à 80 ou 90% pour Hollande en 2012 et que leurs engagements politiques les empêchaient trop souvent d'être neutres...

Depuis, on a appris, effarés, que nombre d'assassins étaient des clandestins circulant en toute tranquillité sur notre sol ou des repris de justice connus par les services de police, qui étaient restés en liberté, avaient été relâchés avec juste un simple rappel à la loi... L'assassin du Père Hamel était repéré comme dangereux... il avait juste un bracelet électronique, incapable de l'empêcher de commettre son atroce forfait, par exemple. Quant à l'assassin de Laura et Mauranne, clandestin arrêté la veille du meurtre pour un vol à l'étalage, il avait été relâché car en possession de plusieurs papiers d'identité... La loi interdisant à un policier de mettre sous les verrous qui n'est pas identifié ? A se taper la tête contre les murs...

Depuis, on a appris, effarés, que les exemples ci-dessus étaient légion, mais que, a contrario la justice tapait

dur, très dur, sur les Français d'origine, qu'ils aient à rendre des comptes comme les Gilets Jaunes ci-dessus, qu'ils soient en état de légitime défense et se retrouvent avec des années et des années de prison pour une riposte paraît-il disproportionnée, comme s'il fallait s'exposer à mains nues au cambrioleur armé d'un couteau qui ne ferait pas le poids face à un fusil de chasse, sans parler des Résistants à l'islamisation menacés à présent de prison ferme et d'amendes de folie comme les Identitaires ou moi-même.

.

Alors oui on sait qu'on ne peut plus faire confiance à la justice de notre pays et encore moins au Ministre Belloubet, âme damnée de Macron, qui relâche tranquillement chaque année des djihadistes dans la nature...

Qui va voter pour Macron aux municipales et en 2022 ? Qui ?